



# **Procès-verbal du Conseil Municipal**

## **Séance du 07 juillet 2023**

**Présents :** Mme Isabelle DELPLACE – Mme Sophie AYMES – Mme Marie-Christine CUTURIER – Mme Jacqueline PIPERINI – M. Anthony CHAMPELEY

**Absents excusés :** – Mme Amandine MOREAU – M. Jérémy GROSBOT donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE – M. Yves PERRET

**Absents :** M. Philippe MARVIE

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine CUTURIER

Ouverture de la séance à 19h00

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023**

Comme il est d'usage en début de séance, Madame le Maire s'assure du quorum puis de la lecture du procès-verbal pour ensuite le soumettre à signature.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **1) Location appartement T4**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement de type T4 de 89 m<sup>2</sup>, situé au-dessus de la mairie est vacant depuis le 23 avril 2023. Suite à des visites et des propositions, Madame Sophie AYMES, référente à la commission bâtiment explique les différents dossiers.

Conformément aux dispositions en vigueur, le contrat de location pourra être consenti pour une durée de six ans renouvelables, au prix de 517,38 € hors charge, équivalent à la révision du montant du loyer consenti aux précédents locataires avec l'indice INSEE du 1<sup>er</sup> trimestre de 2023.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de conclure le contrat qui sera jugé le plus adéquat.

Après vote à bulletin secret, le conseil accepte à l'unanimité que Madame le Maire signera le contrat qui sera jugé le plus pertinent, que le loyer est fixé à 517, 38 € hors charge, révisable tous les ans à l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 de l'INSEE et qu'une caution sera demandé de 517,38 €.

Madame PIPERINI demande comment la publicité a été faite. Madame AYMES répond que pour l'instant aucune publicité n'a été nécessaire et que Monsieur Anthony CHAMPELEY a créé un espace dédié sur le site internet de la commune pour pouvoir faire une communication concernant les logements vacants.

### **2) Location appartement T3**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement de type T3 de 52 m<sup>2</sup>, situé au 138 route de Poncin est vacant depuis le 30 novembre 2021. Suite à des visites et des propositions, Madame Sophie AYMES, référente à la commission bâtiment explique les différents dossiers.

Conformément aux dispositions en vigueur, le contrat de location pourra être consenti pour une durée de six ans renouvelables, au prix de 389,20 € hors charge, équivalent à la révision du montant du loyer consenti aux précédents locataires avec l'indice INSEE du 1<sup>er</sup> trimestre de 2023.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de conclure le contrat qui sera jugé le plus adéquat.

Après vote à bulletin secret, le conseil accepte à l'unanimité que Madame le Maire signe le contrat qui sera jugé le plus pertinent, que le loyer est fixé à 389,20 € révisable tous les ans à l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 de l'INSEE et qu'une caution sera demandé de 389,20 €



### **3) Devis pour Diagnostic de Performance Energétique des logements communaux**

Suite aux demandes locataires et l'état d'urgence de la situation, Madame le Maire informe le conseil municipal que le devis des DPE a été signé selon plusieurs critères :

- Le délai d'intervention
- Le prix

Deux devis étaient présents en mairie : L'entreprise BATIMEX avec un devis à 858,00 € avec un délai d'intervention au mois d'août, et l'entreprise LAURENT DIAGNOSTIC pour 715,00 € avec un délai d'intervention au 13 juillet et une possibilité de revenir si la locataire d'un de nos logements serait absente ce jour.

Madame le Maire a donc signé le devis.

### **4) Devis pour le multisport**

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'un projet de multisport a été évoqué avec la commission « bâtiment - cimetière - espaces verts ».

L'intention est d'ajouter des équipements afin d'optimiser le terrain de tennis et d'en faire un terrain de jeux intergénérationnel.

Pour cela, deux devis ont été demandés :

L'entreprise TRANSALP pour 11 470,12 € TTC qui regroupe cage foot/hand, panier de basket ainsi qu'un équipement tennis/volley

L'entreprise COMAT & VALCO pour 9 933,00 € TTC qui comprend un but de football et un but de handball.

Madame le Maire demande donc au conseil de choisir le devis qui lui semble le plus pertinent.

Madame le Maire souligne le fait que le devis sera moins cher car le devis présenté comporte deux cages de football. Madame le Maire ainsi que Monsieur Jérémy GROSBOT ont remarqué qu'il n'y a pas d'emplacement pour une deuxième cage, de fait une seule cage sera posée.

Madame Jacqueline PIPERINI demande si le terrain de tennis est en bon état pour mettre les cages. Madame le Maire répond que les sols sont dans un état général correct.

Madame Marie-Christine CUTURIER demande où sont situées les entreprises. Madame le Maire et Madame Sophie AYMES confirme qu'elles sont toutes les deux implantées sur Rhône-Alpes.

Après vote à bulletin secret, le conseil accepte à l'unanimité l'entreprise COMAT & VALCO pour 9 933,00 € TTC

## **QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS**

### **1. Questions et informations diverses**

- Informations sur la communauté de communes :
  - Madame le Maire explique que le projet de la déchèterie intercommunale avance avec la mise en place d'un COPIL dont la première réunion aura lieu la semaine après ce conseil. Elle explique qu'il s'agit d'un gros dossier et que celui-ci est encore en face d'étude ; qu'il faudra amener de la communication en vue de faciliter sa mise en place.

Monsieur Anthony CHAMPELEY demande pourquoi la communauté de commune n'a pas regroupé sur une déchèterie déjà existante, ce que Madame le Maire répond que la superficie des déchèteries n'est aujourd'hui pas suffisante (y compris avec des extensions possibles) par rapport aux normes demandées mais qu'elle préfère participer au COPIL pour apporter plus de précisions.
  - Un nouveau compromis de vente est en cours pour la cession du bâtiment de la SERP.



- Mme le Maire informe que la Communauté de commune redynamise l'ancienne RAM (Relais Assistantes Maternelles) et le renomme le relais Petite Enfance la nouvelle directrice impulse une dynamique positive. Au-delà d'assurer un accueil pour les enfants de 2mois ½ à 6ans, le relais joue aussi un rôle de mise en relation les parents à la recherche d'une solution de garde et les Assistantes Maternelles en recherche d'enfants à garder

- Des arbres commencent à pousser dans le cimetière ont été signalé.
- Madame le Maire lors d'une rencontre avec le président du SR3A a évoqué les interrogations reçues en mairie quant à la sauvegarde des sources. Monsieur Alain SICARD se renseigne sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52

Le Maire,  
Isabelle DELPLACE

